

Gland, le 15 septembre 2023

## Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 14 septembre 2023

Présidence : M. Sébastien Bertherin

### LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023;
- ouï le rapport de la Commission de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### décide

- d'accepter les amendements suivants représentant au total une augmentation de charges de CHF 259'700.- :

Compte	Désignation	Budget 2023 + Préavis 43	Amendement s acceptés	Budget 2023 amendé
		CHF	CHF	CHF
130.3092.00	Frais de recherche en personnel	63'150.-	67'000.-	130'150.-
180.3657.30	Courses expérimentales	23'250.-	5'000.-	28'250.-
200.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	0.-	37'700.-	37'700.-
822.3656.00	Subventions pour « Efficacités énergétiques »	300'000.-	100'000.-	400'000.-
823.3565.00	Subventions pour « Développement durable »	216'600.-	50'000.-	266'600.-
<b>Total</b>			<b>259'700.-</b>	

- la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévus au budget 2023	CHF	3'387'750.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 43	CHF	279'500.-
Adaptation attributions fonds de réserve	CHF	- 20'600.-

Amendements proposés du préavis n° 43	CHF	259'700.-
Adaptation attributions fonds de réserve	CHF	-150'000.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF	3'756'350.-

*Conformément aux articles 162 et ss LEDP :*

*La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.*

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

Sébastien Bertherin



La secrétaire :

Karine Teixeira Ferreira